



Assurance-vie, Succession & Fiscalité

Ce n'est pas Amour, Gloire et Beauté, mais...



Gaëlle **BRETON**
NOTAIRE

Qu'est-ce que l'assurance-vie dans la succession ?

L'assurance-vie est un **contrat d'épargne** qui permet de transmettre un capital à des bénéficiaires désignés (à qui vous voulez faire plaisir) — souvent **en dehors de la succession classique** (on y reviendra, c'est plus subtil qu'il n'y paraît 😊).

📌 ⚠️ **Idée reçue à corriger : L'assurance-vie n'est pas toujours hors succession.** Selon l'âge des versements et les circonstances, elle peut y être partiellement réintégrée et donc soumise à taxation...

Liberté totale

Choisissez qui reçoit combien : enfants, conjoint, ami... ou presque votre chat 🐱

Fiscalité avantageuse

Surtout si vos versements sont effectués **avant 70 ans**

Rapidité

Transmission directe, sans attendre la clôture de la succession (un moyen de toucher de l'argent rapidement)



Deux règles fiscales selon votre âge au moment des versements



Avant 70 ans – Profitez-en vous êtes encore jeune !

Condition : Versements effectués avant le 70ème anniversaire de l'assuré.

Bénéficiaires désignés : Transmis hors succession.

Fiscalité : Abattement de 152 500 € par bénéficiaire sur les capitaux versés.



Après 70 ans – Là aussi mais c'est un peu moins intéressant

Condition : Versements effectués après le 70ème anniversaire de l'assuré.

Bénéficiaires désignés : Capital intégré à la succession si cela dépasse l'abattement de 30500 € (donc peut-être pas hors succession)

Fiscalité : Abattement global de 30 500 € sur l'ensemble des versements

💡 **Astuce du notaire :** Le cap des 70 ans est crucial. Planifiez vos versements *avant* cet anniversaire pour optimiser la transmission — votre patrimoine mérite un cadeau d'anniversaire, pas une mauvaise surprise fiscale !



Avant ou après 70 ans : les règles du jeu fiscal

Situation	Abattement fiscal	Imposition après abattement
Versements avant 70 ans	152 500 € <i>par bénéficiaire</i>	20 % jusqu'à 852 500 € puis 31,25 %
Versements après 70 ans	30 500 € <i>global, tous bénéficiaires et tous contrats confondus</i>	Capital intégré à la succession et potentiellement soumis à taxation

📌 ⚠️ **Rappel important** : Les versements après 70 ans réintègrent le capital dans la succession. L'assurance-vie n'est donc **pas automatiquement** "hors succession" — Comment tordre le cou à une idée reçue très répandue !



La clause bénéficiaire : votre super-pouvoir ...notarial



Désignation précise

Définissez clairement les bénéficiaires.

Modification libre

Adaptez la clause à tout moment.

Clause de substitution

Prévoyez des remplaçants éventuels.

Consultez votre notaire

Validez vos choix avec un expert.



Une clause mal rédigée peut avoir des conséquences désastreuses. "Mes enfants" désigne-t-il les enfants biologiques ? Adoptifs ? Futurs ? "Mon conjoint" doit-il être marié, pacsé ou seulement en concubinage, **vous ne parlez peut-être pas la même langue que l'assureur ?**

Votre notaire est là pour sécuriser chaque mot. 📄



Gaëlle **BRETON**
NOTAIRE

Pourquoi l'assurance-vie, c'est (vraiment) une bonne idée ?



Rapidité de transmission

Versement direct aux bénéficiaires, sans attendre la clôture de la succession. Efficace et reposant pour tout le monde.



Fiscalité allégée

Jusqu'à 152 500 € transmis sans impôt par bénéficiaire (versements avant 70 ans). La fiscalité peut faire des miracles quand elle est bien utilisée.



Liberté de choix

Transmettez à qui vous voulez — même votre meilleur ami, même votre belle-mère (si, si, vous pouvez 😊).



RÉCAPITULATIF

En résumé : la formule magique

1

Transmission rapide

Versement direct aux bénéficiaires,
hors délais successoraux

2

Fiscalité optimisée

Abattements significatifs selon l'âge
des versements

3

Liberté totale

Clause bénéficiaire 100 %
personnalisable, modifiable à vie

(mais on va peut-être éviter de tout laisser à Minou 🐱 ...)

Assurance-vie ≠ toujours hors succession. Après 70 ans, le capital réintègre la succession. Anticipez, planifiez, et consultez votre notaire avant de signer quoi que ce soit. C'est pour ça qu'il existe, mais pas que ! 💜



Gaëlle **BRETON**
NOTAIRE

Votre notaire vous accompagne 🤝

L'assurance-vie est un outil puissant... mais complexe. Entre les règles fiscales, la rédaction de la clause bénéficiaire et la stratégie patrimoniale globale, **chaque situation est unique.**

Votre notaire analyse votre patrimoine, anticipe les écueils et rédige des clauses solides. Parce qu'on aime vous aider à faire fructifier votre patrimoine... et à vous éviter les mauvaises surprises fiscales.

Prenez rendez-vous

Votre notaire

Conseil, transmission & patrimoine

💖 *Votre patrimoine, bien protégé et transmis — avec efficacité et sans mauvaise surprise.*

Ce document est fourni à titre pédagogique. Pour une analyse personnalisée, consultez votre notaire.

Audit patrimonial

Analyse de votre situation et de vos objectifs

Rédaction sécurisée

Clause bénéficiaire précise et juridiquement solide